

## Fiche récapitulative

Master : MR12401A | Master : Gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux



**882**

Total d'heures d'enseignement



**120**

Crédits ECTS



**Accréditation**

Valable jusqu'au 31/08/2030

## Présentation

### Mentions officielles :

Intitulé officiel figurant sur le diplôme : Master Droit, économie et gestion mention management sectoriel parcours Gestion des établissements sanitaires et médico-sociaux

Nom du certificateur : Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

Code NSF : 331 - Santé

Code RNCP : 35911 open\_in\_new

Date de dernière accréditation : 13/05/2025

Date de fin d'accréditation : 31/08/2030

Code(s) Formacode :

- Politique santé [13038]
- Gestion hospitalière [43426]

### Taux de réussite :

Les dernières informations concernant le taux de réussite des unités d'enseignement composant les diplômes

↓ Taux de réussite

## Objectifs : aptitudes et compétences

### Objectifs :

La formation a pour objectif de délivrer les compétences et capacités suivantes :

- Mettre en oeuvre et assurer la coordination des projets de son service ou structure grâce à une connaissance approfondie et pratique de l'environnement politique, réglementaire et économique des établissements sanitaires et médico-sociaux (structures de soins, dépenses de santé, politiques publiques nationales et régionales et économie de la santé)
- Mettre en oeuvre les programmes d'amélioration et d'évaluation de la qualité des prestations et services proposés (accompagnement des démarches de certification, accompagnement de la collaboration avec les usagers, soutien de l'éthique médicale et professionnelle, amélioration des pratiques professionnelles, etc.)
- Répartir les moyens et gérer le budget d'une unité de travail, en utilisant les techniques de la comptabilité publique, de la comptabilité analytique de projet et du contrôle de gestion (par exemple la mise en place du PMSI, Programme de médicalisation des systèmes d'information)
- Utiliser les outils et les systèmes d'information spécifiques au secteur (complétés d'outils de gestion propres) pour évaluer et suivre les activités de son service ou établissement
- Animer et gérer une équipe en utilisant les différentes techniques d'animation de groupe, d'évaluation d'activité (entretien annuel et d'évaluation) et de fixation d'objectifs d'activité. Il applique à cette fonction d'encadrement le droit du travail, des conventions collectives ainsi que les règles de responsabilité civile, pénale et administrative du secteur
- Intervenir en concevant une ingénierie de projet ou d'organisation dans le cadre de l'accompagnement de réformes ou de projets impliquant une modification des fonctions et métiers. Il est alors chargé de concevoir un dispositif de réorganisation des métiers, de réformes de structures incluant une animation collective

## Compétences :

- Mettre en oeuvre et assurer la coordination des projets de son service ou structure grâce à une connaissance approfondie et pratique de l'environnement politique, réglementaire et économique des établissements sanitaires et médico-sociaux (structures de soins, dépenses de santé, politiques publiques nationales et régionales et économie de la santé)
- Mettre en oeuvre les programmes d'amélioration et d'évaluation de la qualité des prestations et services proposés (accompagnement des démarches de certification, accompagnement de la collaboration avec les usagers, soutien de l'éthique médicale et professionnelle, amélioration des pratiques professionnelles, etc.)
- Répartir les moyens et gérer le budget d'une unité de travail, en utilisant les techniques de la comptabilité publique, de la comptabilité analytique de projet et du contrôle de gestion (par exemple la mise en place du PMSI, Programme de médicalisation des systèmes d'information)
- Utiliser les outils et les systèmes d'information spécifiques au secteur (complétés d'outils de gestion propres) pour évaluer et suivre les activités de son service ou établissement
- Animer et gérer une équipe en utilisant les différentes techniques d'animation de groupe, d'évaluation d'activité (entretien annuel et d'évaluation) et de fixation d'objectifs d'activité. Il applique à cette fonction d'encadrement le droit du travail, des conventions collectives ainsi que les règles de responsabilité civile, pénale et administrative du secteur
- Intervenir en concevant une ingénierie de projet ou d'organisation dans le cadre de l'accompagnement de réformes ou de projets impliquant une modification des fonctions et métiers. Il est alors chargé de concevoir un dispositif de réorganisation des métiers, de réformes de structures incluant une animation collective

## Prérequis

Le Master se décompose en deux étapes (M1 et M2) et s'adresse principalement :

- aux titulaires d'un diplôme bac + 3 ( Licence GEMS Cnam, licence universitaire ou diplôme de même niveau homologué ou reconnu équivalent) dans un domaine de formation compatible avec la spécialité du Master de gestion des établissements sanitaires ou médico-sociaux.

- aux personnes justifiant d'un niveau de formation bac + 3 dans un domaine de formation compatible avec le Master (gestion d'établissements sanitaires ou médico-sociaux) bénéficiant des procédures de validation des études supérieures (VES).

Pour les personnes titulaires d'un diplôme bac + 4 (gestion d'établissements sanitaire ou médico-sociaux), il est prévu la possibilité de la Validation des Études Supérieures VES.

Les personnes ne disposant d'aucune expérience dans les établissements sanitaires et médico-sociaux doivent réaliser un stage d'au moins 4 mois et rédiger un rapport de stage.

Le recrutement des candidats est fait sur la base de l'étude des dossiers (phase obligatoire) et d'un entretien complémentaire facultatif (sur proposition du responsable de la formation).

Attention: L'entrée dans le cycle M1 fait l'objet d'un numerus clausus. Ce numerus clausus est fixé à 30 candidat(e)s.

## Délais d'accès

Le délai d'accès à la formation correspond à la durée entre votre inscription et la date du premier cours de votre formation.

- UE du 1er semestre et UE annuelle : inscription entre mai et octobre
- UE du 2e semestre : inscription de mai jusqu'à mi-mars

Exemple : Je m'inscris le 21 juin à FPG003 (Projet personnel et professionnel : auto-orientation pédagogique). Le premier cours a lieu le 21 octobre. Le délai d'accès est donc de 4 mois.

## Modalités

### Modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques sont détaillées dans chaque unité qui compose le parcours.

### Modalités de validation

Obtenir une note d'au moins 10/20 dans chaque UE et obtenir une note d'au moins 10/20 pour chaque UA (Mémoire de fin d'étude et Rapport de stage si stage).

Les notes des UE et des UA ne se compensent pas.

## Tarif

Plusieurs dispositifs de financement sont possibles en fonction de votre statut et peuvent financer jusqu'à 100% de votre formation.

Salarié : Faites financer votre formation par votre employeur

Demandeur d'emploi : Faites financer votre formation par Pôle emploi

Votre formation est éligible au CPF ? Financez-la avec votre CPF

Si aucun dispositif de financement ne peut être mobilisé, nous proposons à l'élève une prise en charge partielle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec un reste à charge. Ce reste à charge correspond au tarif réduit et est à destination des salariés ou demandeurs d'emploi.

Pour plus de renseignements, consultez la page [Financer mon projet formationopen\\_in\\_new](#) ou contactez nos conseillers pour vous accompagner pas à pas dans vos démarches.

## Blocs de compétences

Pas de possibilité de valider un ou des blocs de compétences sur ce diplôme.

## Débouchés - Métiers visés

Débouchés :

Devenir des diplômés :

Les dernières informations sur le devenir des diplômés de cette formation

↓ [Fiche synthétique au format pdf](#)